

Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et bastides
Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
SEANCE du 03 mars 2026

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-six,
 présents : 09 le 03 mars à 19 heures 00,
 votants : 09 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
 s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
 Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
 Date de convocation : 25/02/2026

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, QUERUEL Guillaume, DUCOS Edilia, ROUSSEAU Rémi, CLAVEROL Stéphanie, QUERUEL Grégory, DAVANT William.

Absent et excusé : VEYRAC Séverine

Représenté :

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie

Objet de la délibération : Contrat de prestations assistance progiciels : DEL2026_05

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la création d'un partenariat entre Berger Levrault et ACTIV ADM 81 (Filiale l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn (ADM81)) s'agissant de l'assistance mutualisée de progiciels,

Considérant que ACTIV ADM 81 est en mesure d'assurer, depuis le 1er janvier 2023, l'assistance, la mise en service et la formation des progiciels de la gamme e.magnus, en lieu et place de la société Berger-Levrault,

Considérant que le coût pour la collectivité restera comparable à celui payé à ce jour et que la prestation fournie par ACTIV ADM 81 est la garantie d'une proximité avec la collectivité,

Considérant que la collectivité est adhérente de ACTIV ADM 81 et à jour de ses cotisations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation d'assistance progiciels avec ACTIV ADM 81 pour une durée de 4 ans, avec un montant forfaitaire annuel de **557,90 HT €** soumis à revalorisation annuelle,
- **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer les bons de commande nécessaires dans le cadre des prestations supplémentaires facturées unitairement, conformément aux dispositions du contrat et à la grille tarifaire en annexe,
- **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à prendre toute décision concernant le contrat de prestation d'assistance progiciels avec ACTIV ADM 81, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND
 Maire de Mézens (81)

Lucie DUCOS
 Secrétaire de séance

